

Règlement du concours photos :

Mon regard sur la forêt

1. Objet du concours

Ce concours a pour objectif d'illustrer, à travers une photographie ou un support en 2 dimensions, une facette de la beauté, de l'émerveillement, de la réalité, des émotions que peut apporter la forêt d'ici ou d'ailleurs.

Cette thématique peut être déclinée de manière très différente en fonction de ce qu'évoque ce thème pour chacun et chacune. Il peut s'agir d'illustrations de paysages, de la faune, de la flore, de l'atmosphère, de détails, des saisons, des interactions humaines...

Ce concours est organisé par le Green Office ULiège et s'inscrit en préparation de la Quinzaine du Climat qui aura lieu du 10 au 21 novembre 2025. Cette dynamique vise à mobiliser et sensibiliser la communauté universitaire sur notre environnement.

2. Participant·es

Ce concours s'adresse exclusivement aux **étudiant·es régulièrement inscrit·es à l'Université de Liège et membres du personnel de l'Université de Liège.**

La **participation peut être individuelle ou collective.**

Dans le cas d'une participation individuelle, le·la participant·e pourra se prendre en photo lui-même et/ou prendre en photo des figurant·es, dont il aura obtenu le consentement (voir point 7). Seul le nom du/ de la participant·e sera affiché dans la légende de la photo et iel recevra, le cas échéant, le prix en son nom propre. Chaque participant·e ne pourra soumettre qu'une seule photo.

Dans le cas d'une participation collective, tous les membres du groupe sont tenus de prendre part à chaque étape de façon équivalente (discussions, choix de la photo, édition, partage du prix, etc.). Tous les membres du groupe seront étudiant·es et/ou membres du personnel ULiège (groupes mixtes étudiants-membres du personnel acceptés). Ils devront désigner une personne référente pour leur groupe qui indiquera ses coordonnées et recevra, le cas échéant, le prix au nom du groupe. Les noms de tous les membres du groupe seront affichés dans la légende de la photo. Chaque groupe ne peut soumettre qu'une seule photo. De plus, une personne faisant partie d'un groupe ne peut, ni participer individuellement au concours, ni participer au sein d'un autre groupe.

3. Critères d'évaluation

Pour que la photo soit recevable, il convient qu'elle respecte les **critères suivants** :

- **Objet** : le terme « Photo » est étendu à tout support en 2 dimensions imprimable, les montages photos, dessins, filtres d'image... sont acceptés.
- **Respect du thème** : la photo doit illustrer la forêt ou avoir un lien direct avec celle-ci.
- **Qualité minimale** : la photo sera de qualité suffisante pour être imprimée en grand format pour l'exposition (minimum A3).
- **Poids maximum** : la photo ne peut excéder 10 Mo pour être déposée dans le formulaire de candidature.
- **Format** : les formats paysage et portrait sont acceptés. Le ratio 2/3 de la taille de la photo devra être respecté (soit 20 cm d'un côté pour 30 cm sur l'autre côté).
- **Respect du Droit des Tiers et Droits d'auteur** : se référer aux points 7 et 8 du présent règlement.

Il est nécessaire que 15 photos candidates recevables soient soumises pour que le concours ait lieu.

4. Le Jury

Le Jury aura la charge de juger la pertinence de la photo en lien avec le thème du concours (fond de la photo) ainsi que l'aspect esthétique et générateur d'émotions (forme de la photo). **Le Jury sélectionnera un maximum de 30 photos qui seront ensuite soumises aux votes.**

Par ailleurs, il réalisera parmi ces photos, la **sélection de sa photo « Coup de cœur du jury »**. Cette distinction sera tenue secrète jusqu'à la fin des votes du public, le 21 novembre 2025.

Le Jury sera composé de :

- Deux représentants étudiants ULiège désignés par la Fédé des étudiants
- Deux membres du personnel ULiège faisant preuve d'une expertise sur l'environnement et les forêts
- Un représentant du Conseil de développement durable ULiège
- Un représentant ULiège faisant preuve d'une expertise en qualité de photographie
- Un représentant du Musée en plein air du Sart Tilman

5. Procédure et sélection

5.1 Inscription et dépôt de la photo candidate

Il est demandé aux participant-es de **soumettre leur photo entre le 15 septembre et le 15 octobre 2025 à 23h59** en complétant le formulaire de candidature en ligne accessible sur la page <https://www.green-office.uliege.be/monregardsurlaforet>. Par ce formulaire, iels téléchargeront leur photographie et rempliront les informations suivantes :

- La **fiche technique** de la photographie : son titre (Maximum 60 caractères) et sa légende expliquant la photo et son rapport au thème (Maximum 700 caractères), soyez créatifs !
- L'accord avec les termes du **règlement** du concours.
- Les **informations personnelles** : matricule, nom et prénom, numéro de téléphone, adresse mail, et faculté.

5.2 Pré-sélection

L'ensemble des photographies candidates seront présentées de manière anonyme aux membres du Jury. Le Jury sélectionnera un maximum de 30 photos.

Les candidat·es dont la photo est retenue seront prévenu·es par mail au plus tard le 6 novembre 2025.

5.3 Publication des photos retenues par le Jury

Les photos sélectionnées par le jury seront rendues publiques lors de l'exposition « **Mon regard sur la forêt** » organisée à l'Université de Liège du **10 au 21 novembre 2025** et seront exposées avec l'identité de son/ses auteur.es (nom, prénom, faculté) ainsi que leur fiche technique. Une version Web sera également exposée sur le site institutionnel de l'Université de Liège et sur les réseaux sociaux de l'université. Les photos seront aussi visibles dans le formulaire de vote en ligne. L'ordre de présentation des photos sera déterminé par tirage au sort.

5.4 Vote

Ces photos seront **soumises aux votes** de l'ensemble des étudiant·es et membres du personnel de l'Université de Liège **via un formulaire en ligne ouvert entre le 10 novembre et le 21 novembre 2025 à midi**. Chaque personne ne pourra voter qu'une seule fois.

6. Les prix

Toutes les photos qui passeront l'étape de la pré-sélection recevront **2 places de cinéma Grignoux**.

6.1 Prix du public

Les **2 photos ayant recueilli le plus de votes du public** par le biais du formulaire de votes recevront :

1. Pour la première photo lauréate : un [bongo Séjour Insolite et nature](#) d'une valeur de 99,9€ ou un don d'une valeur équivalente pour WWF (selon votre choix)
2. Pour la deuxième photo lauréate : un [bongo Activités découvertes & nature](#) d'une valeur de 29,9€ ou un don d'une valeur équivalente pour WWF (selon votre choix)

6.2 Prix « Coup de cœur du Jury »

Par ailleurs, la photo choisie comme « **Prix du jury** » remportera un bon à valoir de 75 euros sur le [WebShop ULiège](#) ou un don d'une valeur équivalente pour WWF (selon votre choix)

Attention, une personne (ou un groupe en cas de participation collective) ne peut recevoir qu'un seul prix (prix du public ou prix du jury). Si une photo est première dans plusieurs catégories, elle remportera le prix qui a le plus de valeur et les autres prix reviendront aux photos classées en deuxième position.

6.3 Remise des prix

Les gagnant-es seront averti-s par mail des résultats au plus tard le 30 novembre 2025. Ils seront invités à venir retirer leur prix au plus tard pour le 18 décembre 2025.

7. Respect du droit des Tiers

La photographie réalisée ne peut être utilisée en contravention des droits d'un tiers, et notamment ne comprendra aucun élément sur lequel un tiers pourrait faire valoir des droits d'auteur ou tout autre droit. Les organisateurs du concours ne sont pas juridiquement responsables des violations des droits de tiers commises par le-la participant-e.

Aucune photographie représentant une personne ne peut être communiquée dans le cadre du concours sans que le-la participant-e ait pu obtenir le consentement écrit et éclairé des personnes dont l'image est représentée. Dans l'hypothèse où, parmi les personnes représentées figurerait un mineur d'âge, le participant doit s'assurer d'obtenir le consentement éclairé à la fois des personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'âge et du mineur d'âge s'il a atteint l'âge du discernement.

Le-la participant-e s'abstiendra de proposer dans le cadre du concours une photographie pouvant heurter les valeurs auxquelles adhèrent l'Université de Liège. De manière générale, toute œuvre présentant un caractère contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou un caractère commercial, ou discriminatoire est strictement interdite. Le jury du concours est souverain sur ce point : il peut décider d'exclure une photographie ne respectant pas ces critères.

8. Droits d'auteur

Les photos issues de la pré-sélection feront, par la suite du concours, partie d'une exposition itinérante qui pourra être exposée dans les différentes facultés et sur les différents campus. Cette exposition pourra, à titre exceptionnel et de manière temporaire, être prêtée à des organismes extérieurs en vue de contribuer à la sensibilisation à la nature et aux forêts. De plus, les photographies pourront être utilisées pour illustrer les engagements en faveur du développement durable sur le site web, le site intranet et les réseaux sociaux de l'université de Liège.

Par la remise de sa photographie via le formulaire de participation, le-la participant-e reconnaît avoir exercé librement son droit de divulgation et autorise l'Université de Liège à imprimer et exposer sa photographie conformément à ce présent règlement. En outre, le-la participant-e autorise l'Université de Liège à reproduire la photographie par tout moyen et à la diffuser sur leur site internet, sur leur site intranet et sur leurs réseaux sociaux officiels sans limite de temps.

Cette licence non-exclusive relative à la photographie soumise par le-la participant-e dans le cadre du présent concours est concédée par celui-ci-celle-ci à titre gratuit pour la durée légale de la protection des droits d'auteur.

9. Traitement des données personnelles

9.1 Conservation des données

Les participants et participantes au concours sont informés que leurs données à caractère personnel sont collectées et traitées par l'Université de Liège. Ces données (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone) sont indispensables à la validation de leur participation et à l'attribution de prix éventuels. Ces données seront conservées uniquement pour la durée nécessaire au déroulement du présent concours et, dans tous les cas, pour une période n'excédant pas douze mois. Ces données seront traitées sur la base de l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie (RGPD, art. 6, § 1, b).

9.2 Diffusion des noms des lauréats

Les participants autorisent Université de Liège à diffuser les noms des auteurs des photos dans le formulaire de vote et lors de la présentation de ces photos à l'occasion d'une exposition itinérante détaillée au point 8, ainsi qu'à diffuser les noms des lauréats à l'occasion de toute campagne promotionnelle liée au concours sur tous les supports de communication institutionnels (sites web, pages, réseaux sociaux institutionnels tels que Facebook, Instagram et LinkedIn).

9.3 Droits des participants

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679), les participants peuvent exercer leurs droits relatifs à ces données à caractère personnel (ils disposent d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement et d'un droit de portabilité de leurs données) en contactant le Green Office de l'Université de Liège (greenoffice@uliege.be), ou, à défaut, le Délégué à la protection des données de l'ULiège (dpo@uliege.be – Monsieur le Délégué à la Protection des Données, Bât. B9, Cellule « GDPR », Quartier Village, 3, Boulevard de Colonster, 4000, Liège, Belgique). Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gba.be).